



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

# Taxe de séjour 2024

# A quoi sert la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est affectée, conformément à la loi, au budget du tourisme. Elle lui permet plus particulièrement :

- D'améliorer les moyens de financement du développement touristique local.
- De développer les services en termes de promotion touristique, d'accueil, d'actions marketing...
- Ces actions ont pour but de développer la fréquentation touristique.

# La taxe de séjour au forfait

- La taxe de séjour au forfait est calculée par rapport à la capacité d'hébergement de l'établissement et sa période de commercialisation.
- Elle est indépendante de la fréquentation réelle de l'établissement.
- Elle est réglée par l'hébergeur. Elle s'ajoute à ses autres charges d'exploitation. (Impôts, TVA)
- Elle ne peut pas être facturée au client en sus du prix de la chambre.

**Au forfait, c'est l'hébergeur qui règle la taxe de séjour**



# La taxe de séjour au réel

- ▶ Elle doit être réglée par toute personne séjournant à titre onéreux dans ces hébergements touristiques.
- ▶ Elle est économiquement neutre pour les hébergeurs qui en ajoutent le montant à leur facture et la reversent périodiquement à la commune.

**Au réel, c'est le touriste, « extérieur » au territoire qui règle la taxe de séjour**

# Votre régime de la taxe de séjour en 2024

## Au réel pour toutes les natures et tous les classements

La taxe de séjour sera payée, en plus du loyer du séjour, par toute personne qui n'est pas domiciliée sur le territoire communal et qui séjourne à titre onéreux.

C'est le logeur, propriétaire ou intermédiaire qui perçoit la taxe en même temps que le loyer.

# La période de perception de la taxe de séjour en 2024

-  Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour toutes les natures et tous les classements

Quelle que soit la date du séjour des touristes ils doivent s'acquitter de la taxe de séjour

# Les exonérations

- Les mineurs (les moins de 18 ans) ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

# Les réductions qui n'existent plus

-  Pas de réduction pour les familles nombreuses
-  Pas de réduction pour les porteurs de chèques vacances

# Les exonérations supprimées

## Depuis 2015

- Plus d'exonération pour les handicapés ou les mutilés de guerres
- **Plus d'exonération pour les voyageurs de commerce**
- Plus d'exonération pour les personnes bénéficiaires d'aides sociales
- **Plus d'exonération pour les fonctionnaires en déplacement dans le cadre d'une mission**
- Plus d'exonération pour les personnes exclusivement attachées aux malades, les mutilés, les blessés et malades du fait de guerre



# Dématérialisation : un portail d'information internet

- Répondre à toutes vos questions
- Déclarer en ligne
- Reverser en ligne
- Récupérer ses reçus



UNE QUESTION SUR LA TAXE DE SÉJOUR ? Tél : 03 22 23 75 28 | Courriel :

Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre

Terres Merveilles BAIE DE SOMME

NAVIGATION

- Meublés de tourisme et chambres d'hôtes
- Régime fiscal
- Opérateurs numériques
- Une procédure simple
- Documents utiles
- Période de perception
- Qui paie la taxe de séjour ?
- Tarifs & mode de calcul de la taxe
- Publicité
- Déclaration
- Reversement
- Droits et obligations
- Classement touristique
- Retour en haut de la page

JE DÉCLARE MES NUITÉES

ASSISTANCE TECHNIQUE HÉBERGEURS

Pour toutes questions concernant les problématiques d'initialisation du mot de passe, de connexion ou d'affichage de votre plateforme, contactez :

Le service d'assistance technique aux hébergeurs à tout moment depuis l'aide à la connexion ou appelez du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au

0 484 895 700

Pour toutes questions concernant les modalités de collecte, de déclaration, de reversement ou d'interrogations sur le pourcentage, contactez :  
Votre service taxe de séjour

Masquer le contenu

PLATEFORME D'INFORMATION, DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT DES TAXES DE SÉJOUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONTHEIU-MARQUENTERRE

La taxe de séjour est instituée sur le territoire.

Le produit de la collecte de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Prenez connaissance de vos obligations déclaratives et effectuez vos déclarations préajables.

EN SAVOIR PLUS

<https://ponthieumarquenterre.taxesejour.fr/>

# Comment gérer la taxe au réel ?

- La percevoir auprès des touristes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Tenir à jour son **registre du logeur** ou tout autre équivalent informatique
- Tous les mois, **avant le 15**, renseigner sur la plateforme le **nombre de nuitées** réalisées dans son établissement le mois précédent.
- Le reversement intervient **2 fois par an**

# Quel que soit le canal de commercialisation, la taxe de séjour est due

-  Airbnb
-  HomeAway Abritel
-  Le Bon Coin
-  Booking
-  Gîtes de France
-  Autres sites web dont étrangers (plus de 300 acteurs actifs sur le territoire français)
-  Agences immobilières

# Les opérateurs numériques intermédiaires de paiements doivent collecter la taxe de séjour !

Attention ! Vérifiez sur la facture de l'opérateur numérique si la taxe de séjour y est bien mentionnée :

- Soit ce séjour a fait l'objet d'une collecte par l'opérateur numérique et vous n'avez rien à collecter
- Soit ce séjour n'a fait l'objet d'aucune collecte par l'opérateur numérique et vous devez collecter vous-même la taxe de séjour et la reverser.

# Les tarifs de la taxe

- Les hébergements classés ont un tarif fixe de taxe de séjour qui dépend de leur nombre d'étoiles.
- Les chambres d'hôtes sont dans la même tranche tarifaire que les établissements une étoile
- **Pour les hébergements non classés, le tarif est proportionnel au tarif de location :**  
**Le tarif applicable par personne et par nuitée est égal à 4 % du coût de la nuitée dans la limite de 2,50 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.**
- Attention ! Les labels (clés, epis...) ne font plus office de classement

# Les tarifs

Catégories d'hébergements	Tarif taxe
<b>Palaces</b>	<b>2,50 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	4,00 %

# Comment calculer au pourcentage

## Exemple 1

Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 19 et 16 ans ayant séjourné 7 nuits dans un meublé non classé pour un prix de 700 € HT devra payer :

➤ Prix de la location par nuit :  $700\text{€} / 7 \text{ nuits} = 100,00\text{€}$  par nuit

Calcul du montant à percevoir pour un séjour	
<b>4,00 %</b> (Taux applicable)	
<input type="text" value="100"/>	Tarif de la nuit HT (en euros)
<input type="text" value="4"/>	Nombre d'occupants
<input type="text" value="7"/>	Nombre de nuits
<input type="text" value="3"/>	Nombre de personnes assujetties non exonérées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarif de la nuit / Nombre d'occupants = <b>25,00€</b></li> <li>• <b>4,00%</b> de <b>25,00€</b> soit <b>1,00€</b></li> <li>• Tarif taxe de séjour = <b>1,00€</b> soit <b>1,00€</b></li> <li>• À collecter : <b>1,00€</b> (tarif de la taxe de séjour) x <b>7</b> (nombre de nuits) x <b>3</b> (nombre d'assujettis)</li> </ul>	
21 NUITÉES soit <b>21,00€</b>	

# Comment calculer au pourcentage

## Exemple 2

Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 14 et 12 ans ayant séjourné une nuit dans un hôtel non classé pour un prix de 500€ HT devra payer :

Calcul du montant à percevoir pour un séjour	
<b>4,00 %</b> (Taux applicable)	
<input type="text" value="500"/>	Tarif de la nuit HT (en euros)
<input type="text" value="4"/>	Nombre d'occupants
<input type="text" value="1"/>	Nombre de nuits
<input type="text" value="2"/>	Nombre de personnes assujetties non exonérées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarif de la nuit / Nombre d'occupants = <b>125,00€</b></li> <li>• <b>4,00%</b> de <b>125,00€</b> soit <b>5,00€</b> &gt; <b>2,50€</b></li> <li>• Plafonnement = <b>2,50€</b></li> <li>• Tarif taxe de séjour = <b>2,50€</b> soit <b>2,50€</b></li> <li>• À collecter : <b>2,50€</b> (tarif de la taxe de séjour) x 1 (nombre de nuits) x <b>2</b> (nombre d'assujettis)</li> </ul>	
2 NUITÉES soit <b>5,00€</b>	





JE DÉCLARE MES NUITÉES

## ASSISTANCE TECHNIQUE HÉBERGEURS

Pour toutes questions concernant les problématiques d'initialisation du mot de passe, de connexion ou d'affichage de votre plateforme, contactez :

**Le service d'assistance technique aux hébergeurs** à tout moment depuis l'aide à la connexion ou appelez du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au

**0 484 895 700** Appel non surtaxé

Pour toutes questions concernant les modalités de collecte, de déclaration, de reversement ou d'interrogations sur le pourcentage, contactez : Votre service taxe de séjour



MODALITÉS  
2024

▼ Masquer le contenu

# PLATEFORME D'INFORMATION, DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT DES TAXES DE SÉJOUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONTHIEU-MARQUENTERRE

 VOIR LA LISTE  
DES COMMUNES

La taxe de séjour est instituée sur le territoire.

Le produit de la collecte de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

 Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Prenez connaissance de vos obligations déclaratives et effectuez vos déclarations préalables.

EN SAVOIR PLUS

# Le 1<sup>er</sup> du mois, vous recevez un mail



**Taxe de séjour | Communauté de Communes Test...** Boîte de...tion - iCloud 1 juin 2021 à 20:55

Invitation à déclarer la taxe de séjour pour le mois de mai 2021

À : jerome payany, 

Répondre à : dev@nouveauxterritoires.fr

---

Madame, Monsieur,

Le mois de mai 2021 est terminé.

Vous pouvez dès à présent déclarer le nombre de nuitées et le montant que vous avez collecté, pour le mois et le(s) hébergement(s) suivant(s) :

- La Vie Facile
- La Fantaisie
- Meublé loué 1

La date limite de déclaration est le 15 juin 2021.

Nous vous remercions de bien vouloir nous les communiquer en effectuant [votre ou vos déclarations sur la plateforme](#).

Si vous avez oublié vos accès, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ? » de la [page de connexion à la plateforme](#) pour récupérer un nouveau mot de passe.

Sincères salutations,

---

Teste V4 1 - Taxe de séjour  
1 rue du Lebel  
ZA plus  
13010 Marseille  
Tél : 04 00 00 00 00 | [dev@nouveauxterritoires.fr](mailto:dev@nouveauxterritoires.fr)

Retrouvez tous vos services sur [test1v4.taxesejour.fr](http://test1v4.taxesejour.fr)



image

Collectivite de demo



## UNE QUESTION

Contactez le responsable  
de la taxe de séjour :

Service "Collectivite de demo"

Contactez

# BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DÉCLARATION ET DE REVERSEMENT DES TAXES DE SÉJOUR COLLECTIVITE DE DEMO

## POUR CRÉER ET VALIDER VOTRE COMPTE



Votre compte utilisateur permet l'activation de votre espace hébergeur, pour commencer à faire vos déclarations.

**Veillez vérifier vos informations de compte et vos informations d'hébergement.**



Vos données à caractère personnel sont traitées par Nouveaux Territoires en qualité de sous-traitant pour le compte de Collectivite de demo dans le cadre d'une Politique de Confidentialité



**Il est obligatoire d'accepter les Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de Confidentialité des données, auxquelles vous pouvez accéder ci-dessous, pour activer votre compte.**



**Une fois vos informations vérifiées et les Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de Confidentialité des données validées, vous serez redirigé directement vers votre tableau de bord hébergeur.**

Accepter les **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION** \*

Accepter la **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ** \*

Valider

# Espace hébergeur


 LOGO DE VOTRE  
COLLECTIVITÉ

PLATEFORME TEST

**TABLEAU DE BORD**
**MES HÉBERGEMENTS**
**MES DÉCLARATIONS**
**MES RÈGLEMENTS**
**MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS**
**MES DEMANDES**
**MES DOCUMENTS**
**MON SIMULATEUR**
**PORTAIL D'INFORMATIONS**


## UNE QUESTION

 Contacter le gestionnaire de la  
taxe de séjour :

CONTACTER

## MES ACTIONS

### REGISTRE DES SÉJOURS

 Dernier séjour : **ESPÉRANCE, le 31/05/2021**
 **3 Registres ouverts**

J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

### DÉCLARATION

 Dernière déclaration : **BOIS DE TECK, février 2021**
 **5 déclarations**

JE DÉCLARE

## HÉBERGEMENTS ACTIFS

**MERVELLE DU MONDE | Hôtel de tourisme** ★★☆☆☆ (3 étoiles) | REEL

VOIR

**ESPÉRANCE | Meublé de tourisme** ★★☆☆☆ (Non classé) | REEL

VOIR

**NATURE VERT | Auberge collective** | REEL

VOIR

**BOIS DE TECK | Meublé de tourisme** ★☆☆☆☆ (1 étoile) | REEL

VOIR

## ACTUALITÉS

### NOUVEAU PAIEMENT EN LIGNE

Nous avons mis en place un système de paiement qui relie notre plateforme de la taxe de séjour avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Vous pouvez maintenant reversez le montant de la taxe de séjour directement depuis votre compte hébergeur en toute sécurité.

Si vous désirez voir la procédure avant de vous lancer cliquer sur "EN SAVOIR PLUS".

Vous accéderez à une vidéo de démonstration de la procédure de paiement en ligne depuis un compte hébergeur.

EN SAVOIR PLUS

Suivant 1 2 3 4 5 6 7 8 9 Précédent

## FERMETURES À VENIR


 AUCUNE FERMETURE  
ENREGISTRÉE


[TABLEAU DE BORD](#)
[MES HÉBERGEMENTS](#)
[MES DÉCLARATIONS](#)
[MES RÈGLEMENTS](#)
[MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS](#)
[MES DEMANDES](#)
[MES DOCUMENTS](#)
[MON SIMULATEUR](#)
[PORTAIL D'INFORMATIONS](#)


## UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

[CONTACTER](#)

## Déclaration DÉCEMBRE 2023

**HÔTEL SNOW CHILL**

Hôtel de tourisme ★★★★★

Adresse : 170 Rue de la Foret Blanche, 05600 RISOUL

### FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE 4 ÉTOILES

#### CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2333-34 DU CGCT LA DÉCLARATION EN LIGNE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU REGISTRE DES SÉJOURS DE LA COLLECTE

Ce registre comptabilise, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. À défaut les sanctions prévues à l'article L2333-34-1 du CGCT pourront être appliquées.

Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données correspond au besoin.

Transmettre le document :

[Parcourir](#)

Types de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
<b>Assujetties non exonérées</b>	144	2,40€	345,60€
<b>Exonérées</b>			
<b>Mineurs</b> (Les personnes mineures)	0	0,00€	0,00€
<b>Saisonniers</b> (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0	0,00€	0,00€
<b>Urgence</b> (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	0	0,00€	0,00€

**TOTAL**

Nombre de nuitées : 144 | Montant total : 345,60€

[RETOUR](#)
[ENREGISTRER](#)




LOGO DE VOTRE COLLECTIVITÉ

PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS



## UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

Votre hébergement est non classé, vous pouvez effectuer une demande de modification si ce n'est pas le cas.

AJOUTER UN NOUVEAU CLASSEMENT À MON HÉBERGEMENT

## Déclaration JUILLET 2023

HÔTEL AU BON LOGIS

Hôtel de tourisme ★★★★★

Adresse : , 05600 RISOUL

### FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE NON CLASSÉ

#### CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2333-34 DU CGCT LA DÉCLARATION EN LIGNE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU REGISTRE DES SÉJOURS DE LA COLLECTE

Ce registre comptabilise, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. À défaut les sanctions prévues à l'article L2333-34-1 du CGCT pourront être appliquées.

Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données correspond au besoin.

Transmettre le document :

Parcourir

Types de nuitées	Nb de nuitées	Montant total collecté
<b>Assujetties non exonérées</b>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0,00"/> €
<b>Exonérées</b>		
<b>Mineurs</b> (Les personnes mineures)	<input type="text" value="0"/>	0,00€
<b>Saisonniers</b> (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	<input type="text" value="0"/>	0,00€
<b>Urgence</b> (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	<input type="text" value="0"/>	0,00€

TOTAL

Nombre de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

Le nombre de nuitées correspond au nombre de nuits du séjour multiplié par le nombre de personnes ayant séjourné.

Exemples : Un séjour d'une semaine pour 4 personnes comporte 7 nuits et 28 nuitées.

Un séjour de 2 nuits pour 1 personne comporte 2 nuits et 2 nuitées.

RETOUR

ENREGISTRER

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro



TAXE DE  
SÉJOUR



J'ENREGISTRE MES SÉJOURS



JE DÉCLARE

Revenir à l'administration

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE ▾



LOGO DE VOTRE  
COLLECTIVITÉ

PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

## QUESTION

cter le gestionnaire de la  
le séjour :

CONTACTER

TABLEAU DE BORD > REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : ESPÉRANCE

## REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : ESPÉRANCE

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.

Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

### Exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté	Actions
du 01/05/2021 au 06/05/2021	2	0	0	0	0	400,00 €	2,00 €	20,00 €	

RETOUR

AJOUTER UN SÉJOUR

### > SYNTHÈSE DE MES SÉJOURS

Mois	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Montant total collecté	Actions
Avril 2021	0	0	0,00€	VALIDER LE REGISTRE
Mai 2021	1	10	20,00€	VALIDER LE REGISTRE

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro



3 J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

5 JE DÉCLARE

Revenir à l'administration

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE



PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

TABLEAU DE BORD > NOUVEAU SÉJOUR

## NOUVEAU SÉJOUR : ESPÉRANCE

- Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.
- Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

### > SÉJOUR

Du 27/05/2021 au 31/05/2021 | Nombre de nuits : 4

Montant total de la durée du séjour (HT) : 350,00 €

### > CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR

Type d'occupants	Nb de personnes	Tarif par personne	Montant total collecté
Assujettis non exonérés	<input type="text" value="2"/>	1,46€	11,68€
<b>Exonérés</b>			
Mineurs (Les personnes mineures)	<input type="text" value="1"/>	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Non assujettis	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
<b>TOTAUX</b>	<b>3</b>		<b>11,68€</b>



### UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

RETOUR

ENREGISTRER

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro



3 J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

5 JE DÉCLARE

Revenir à l'administration

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE



PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

TABLEAU DE BORD > REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : ESPÉRANCE

## REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : ESPÉRANCE

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.

Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

Exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté	Actions
du 01/05/2021 au 06/05/2021	2	0	0	0	0	400,00 €	2,00 €	20,00 €	 
du 27/05/2021 au 31/05/2021	2	1	0	0	0	350,00 €	1,46 €	11,68 €	 

RETOUR

AJOUTER UN SÉJOUR

### > SYNTHÈSE DE MES SÉJOURS

Mois	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Montant total collecté	Actions
Avril 2021	0	0	0,00€	<a href="#">VALIDER LE REGISTRE</a>
Mai 2021	2	22	31,68€	<a href="#">VALIDER LE REGISTRE</a>



### UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro



3 J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

5 JE DÉCLARE

[Revenir à l'administration](#)

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE ▾



PLATEFORME TEST

[TABLEAU DE BORD](#)

[MES HÉBERGEMENTS](#)

[MES DÉCLARATIONS](#)

[MES RÈGLEMENTS](#)

[MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS](#)

[MES DEMANDES](#)

[MES DOCUMENTS](#)

[MON SIMULATEUR](#)

[PORTAIL D'INFORMATIONS](#)

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

## DÉCLARATION MAI 2021

**ESPÉRANCE**

Meublé de tourisme ★★★★★ (Non classé)

Adresse : Chemin du test, 97313 SAINT-GEORGES

### > LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR

exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
du 01/05/2021 au 06/05/2021	2	0	0	0	0	400,00 €	2,00 €	20,00 €
du 27/05/2021 au 31/05/2021	2	1	0	0	0	350,00 €	1,46 €	11,68 €

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez encore la possibilité de le modifier ou de le supprimer en retournant sur [le registre des séjours de l'hébergement](#).

**TOTAL** Nombre de nuitées : 22 | Montant total : 31,68€

[RETOUR](#)

[VALIDER LE REGISTRE](#)



### UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

[CONTACTER](#)

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro

TAXE DE SÉJOUR

J'ENREGISTRE MES SÉJOURS 3 JE DÉCLARE 5 Revenir à l'administration TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

## DÉCLARATION MAI 2021

**ESPÉRANCE** | Meublé de tourisme ★★★★★ (Non classé) | Adresse : Chemin du test, 97313 SAINT-GEORGES

LOGO DE VOTRE COLLECTIVITÉ  
PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD  
MES HÉBERGEMENTS  
MES DÉCLARATIONS  
MES RÈGLEMENTS  
MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS  
MES DEMANDES  
MES DOCUMENTS  
MON SIMULATEUR  
PORTAIL D'INFORMATIONS

UNE QUESTION  
Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :  
CONTACTER

LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR

exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
du 01/05/2021 au 06/05/2021	2	0	0	0	0	400,00 €	2,00 €	20,00 €
du 27/05/2021 au 31/05/2021	2					350,00 €	1,46 €	11,68 €

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez e...  
...stre des séjours de l'hébergement.

**TOTAL** | Nombre de nuitées : 22 | Montant total : 31,68€

RETOUR VALIDER LE REGISTRE

  
**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ENREGISTRER LA DÉCLARATION POUR MAI 2021 D'UN NOMBRE TOTAL DE 22 NUITÉES ET POUR UN MONTANT DE 31,68€.**  
**CONFIRMEZ-VOUS CETTE DÉCLARATION ?**

CONFIRMER ANNULER

Mentions Légales | Conditions Générales d'Utilisation | Politique de confidentialité

TAXE DE SÉJOUR Une solution Nouveaux Territoires

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro



J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

JE DÉCLARE [Revenir à l'administration](#)

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE ▾



PLATEFORME TEST

**TABLEAU DE BORD**

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

TABLEAU DE BORD > **JE DÉCLARE**

## MES DÉCLARATIONS À TRAITER

Liste des différentes déclarations mensuelles que vous avez à saisir ou valider.

**> JE DÉCLARE** 5 déclarations en attente de traitement

Hébergement	Nature d'hébergement	Catégorie	Mois	Actions
MERVEILLE DU MONDE	Hôtel de tourisme	★ ★ ★ ★ ★ (3 étoiles)	Mai 2021	<a href="#">DÉCLARER</a>
ESPÉRANCE	Meublé de tourisme	★ ★ ★ ★ ★ (Non classé)	Avril 2021	<a href="#">DÉCLARER</a>
ESPÉRANCE	Meublé de tourisme	★ ★ ★ ★ ★ (Non classé)	Mai 2021	<a href="#">DÉCLARER</a>
NATURE VERT		<b>Auberge collective</b>	Mai 2021	<a href="#">DÉCLARER</a>
BOIS DE TECK	Meublé de tourisme	★ ★ ★ ★ ★ (1 étoile)	Mai 2021	<a href="#">DÉCLARER</a>



### UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

[CONTACTER](#)

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro



3 J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

5 JE DÉCLARE

[Revenir à l'administration](#)

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE ▾



PLATEFORME TEST

[TABLEAU DE BORD](#)

[MES HÉBERGEMENTS](#)

[MES DÉCLARATIONS](#)

[MES RÈGLEMENTS](#)

[MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS](#)

[MES DEMANDES](#)

[MES DOCUMENTS](#)

[MON SIMULATEUR](#)

[PORTAIL D'INFORMATIONS](#)

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

## DÉCLARATION AVRIL 2021

**ESPÉRANCE**

Meublé de tourisme ★★★★★ (Non classé)

Adresse : Chemin du test, 97313 SAINT-GEORGES

### LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR

exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
 AUCUN SÉJOUR ENREGISTRÉ								

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez encore la possibilité de le modifier ou de le supprimer en retournant sur [le registre des séjours de l'hébergement](#).

**TOTAL** Nombre de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

[RETOUR](#)

[VALIDER LE REGISTRE](#)



### UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

[CONTACTER](#)

# Pour un établissement tarif proportionnel non pro



3 J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

5 JE DÉCLARE

Revenir à l'administration

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE



PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

## DÉCLARATION AVRIL 2021

ESPÉRANCE

Meublé de tourisme ★★★★★ (Non classé)

Adresse : Chemin du test, 97313 SAINT-GEORGES

### LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR

exonérés

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez e

stre des séjours de l'hébergement.

**VOUS VENEZ D'EFFECTUER UNE DÉCLARATION INDIQUANT QUE VOUS N'AVEZ RÉCOLTÉ AUCUNE TAXE DE SÉJOUR EN DIRECT POUR AVRIL 2021.**  
**VOTRE ÉTABLISSEMENT ÉTAIT-IL FERMÉ ?**

OUI

NON

ANNULER

TOTAL

Nombre de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

RETOUR

VALIDER LE REGISTRE



### UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

LOGO DE VOTRE  
COLLECTIVITÉ

PLATEFORME DÉMO

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

## MES ACTIONS

### REGISTRE DES SÉJOURS

**1** registre ouvert

Aucun séjour saisi

J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

### DÉCLARATIONS

**3** déclarations manquantes

Aucune déclaration enregistrée

JE DÉCLARE

### RÈGLEMENTS

Aucun paiement effectué

## HÉBERGEMENTS ACTIFS

MEUBLÉ DU TUTORIEL | Meublé de tourisme ★ ★ ★ ★ ★ (Non classé) | REEL

VOIR

CHAMBRE D'HÔTES DU TUTORIEL | Chambre d'hôtes | REEL

VOIR

HÔTEL DU TUTORIEL | Hôtel de tourisme ★ ★ ★ ★ ★ (Non classé) | REEL

VOIR

## ACTUALITÉS

### BIENVENUE

Une réunion avec les hébergeurs a été organisée le 19 novembre pour permettre aux hébergeurs de bien comprendre le fonctionnement de la taxe de séjour et comment il convenait de l'encaisser auprès des clients et la déclarer et la reverser à la communauté de communes. Si vous n'avez pu y assister, nous l'avons enregistré pour vous.



EN SAVOIR PLUS

1 2 3 4 5 ... 8 Précédent

## FERMETURES À VENIR

AUCUNE FERMETURE  
ENREGISTRÉE

# Vous recevez un accusé de déclaration



**dev@nouveauxterritoires.fr**

Boîte de...tion - iCloud

hier à 14:55

Confirmation de l'enregistrement de votre déclaration pour le mois d'octobre 2020

À : jerome payany



Madame, Monsieur,

Votre déclaration pour le mois d'octobre 2020 et l'hébergement La Vie Facile, d'un nombre total de 18 nuitée(s) et pour un montant de 12,80 € a bien été enregistrée le 08/06/2021 à 14:55 GMT +02:00.

Vous pouvez la consulter et la modifier jusqu'au 90 du mois en cours en vous connectant à votre compte sur la plateforme [test1v4.taxesejour.fr](https://test1v4.taxesejour.fr)

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

-----

CC Plateforme TEST

1 rue du Lebel

ZA plus

13010 Marseille

Tél : 04 00 00 00 00 | [dev@nouveauxterritoires.fr](mailto:dev@nouveauxterritoires.fr)

Retrouvez tous vos services sur <https://test1v4.taxesejour.fr>



# En fin de période vous recevez

un titre de recette que  
vous réglerez auprès du  
trésor public

**TAXE DE SÉJOUR 2021**  
Etat récapitulatif  
Référence : TTE11842232447ERAP

LOGO DE VOTRE COLLECTIVITE  
Date d'émission : 09/06/2021

Elise Touanen-Hébergeur  
14 rue du Poirier  
13002 Marseille  
FRANCE

Hôtel de tourisme  
Capacité : 120 personnes

TTE20HT@ - Merveille du monde  
19 rue des possibles 97354 REMIRE-MONTJOLY  
Période de perception du 01/01/2021 au 31/03/2021

Mois	Nb total nuitées	Tarif applicable	DETAIL DU NOMBRE DE NUITÉES TOTAL		Total (euros)
			Payantes	Non payantes	
Janvier 2021			Fermé		525,60€
Février 2021	709	0,90€	584	125	
Mars 2021			Fermé		
<b>Total à reverser</b>					<b>525,60€</b>

Pénalités applicables : Art.L. 2333-38 du CGCT.  
« ...Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,20 % par mois de retard. »  
**A retourner avant le 19/06/2021**

CC Plateforme TEST  
Service Tourisme / Taxe de Séjour - 1 rue du Lebel  
ZA plus  
13010 Marseille

**Modes de règlement :**  
 par chèque à l'ordre : Trésor Public  
 par virement bancaire, sur le compte :  
NT7610011971000000200666237 FAKTEST1  
 par carte bancaire sur place  
 Directement par paiement en ligne, en vous connectant à la plateforme  
**Joindre à votre règlement l'état récapitulatif.**

Signature



PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

TABLEAU DE BORD > MES HÉBERGEMENTS > ESPÉRA

## MON HÉBERGEMENT : ESPÉRA

INFORMATIONS | FERMETURES | LABELS

### TABLEAU DES FERMETURES

Dates de
Du 01/04/2020
Du 01/05/2020
Du 01/06/2020
Du 01/01/2021
Du 01/02/2021 au 28/02/2021
Du 01/03/2021 au 31/03/2021



### AJOUT D'UNE PÉRIODE DE FERMETURE

À utiliser uniquement pour indiquer la non commercialisation temporaire de l'hébergement. En cas de vente, arrêt d'exploitation, ... demandez la désactivation de l'hébergement.

#### FERMETURE

01/10/2021 - 28/02/2022

(Le:)

Commentaires :

Octobre 2021							Novembre 2021						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
27	28	29	30	1	2	3	25	26	27	28	29	30	31
4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7
11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14
18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21
25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28
1	2	3	4	5	6	7	29	30	1	2	3	4	5

01/10/2021 - 28/02/2022

ANNULER

APPLIQUER

FERMETURE

RETOUR

### ESPÉRA

#### MEUBLÉ DE TOURISME

ÉTAT HÉBERGEMENT : **ACTIF** 5,00 %

Référence : TTE47HT@

Capacité : 6

Nombre de pièces : 2

#### DEMANDE DE MODIFICATION

Les informations ci-dessus sont de nature plus sensible et leurs modifications sont **soumises à l'approbation de votre gestionnaire avant d'être mises à jour.**

Je souhaite :

Ajouter une nouvelle catégorie à mon héber ⇅

ENVOYER MA DEMANDE



### UNE QUESTION

Contactez le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

**Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.**

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. This tax is based on type of accommodation and number of people.

**TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR**  
Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2024

DÉLIBÉRATION DU 24-05-2022

Pour les hébergements classés en étoiles ainsi que pour les palaces, chambres d'hôtes, auberges collectives, aires de camping-cars, terrains de camping et de caravanage et ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

The rates for ranked accommodations in stars, palaces, bed and breakfast, group hostels, camper van's areas, campsites and caravan pitches and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

**Hôtels, meublés et résidences de tourisme / Hotels, furnished flats of tourism and holiday residences**

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
Palaces	2,50 €
★★★★★	1,50 €
★★★★	1,00 €
★★★	0,80 €
★★	0,70 €
★	0,60 €

**Villages de vacances / Vacation Villages**

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
★★★★★	0,70 €
★★★★	0,60 €

**TAX PRICE**  
Per person and per night in effect at 01/01/2024

DÉLIBÉRATION DU 24-05-2022

**Campings / Campsites**

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif / Rate
★★★★★	0,50 €
★★★★	0,20 €
Non classés	0,20 €

**Hébergements hors classement / Accommodations without ranking**

Nature / Type	Tarif / Rate
Auberges collectives / Group hostels	0,60 €
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0,60 €
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h / Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0,50 €
Ports de plaisance / Yacht Harbour	0,20 €

**CONDITIONS D'EXONÉRATION**

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5€ par nuitée

**TAX EXEMPTION**

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
- People who occupy premises the rent of which is lower than 5€ per overnight stay

CC PONTHEIU-MARQUENTERRE  
33 B RTE DU CROTOY - 80120 RUE  
03 22 23 75 28 | [ponthieumarquenterre@taxesejour.fr](mailto:ponthieumarquenterre@taxesejour.fr) | <https://ponthieumarquenterre.taxesejour.fr>  
Edition : janvier 2024

**Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.**

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by accommodation provider you are staying at, on behalf of Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

**TARIF DE LA TAXE DE SÉJOUR PROPORTIONNELLE**  
Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2024

DÉLIBÉRATION DU 24-05-2022

Pour les hôtels, meublés, résidences et villages de vacances sans classement ainsi que tout hébergement non classable excepté les auberges collectives, chambres d'hôtes, hébergements de plein air, le tarif de taxe proportionnelle correspond à 4,00% du coût HT de la nuitée<sup>(1)</sup>, plafonné à 2,50€.

**PROPORTIONAL TAX RATE**  
Per person and per night in effect at 01/01/2024

DÉLIBÉRATION DU 24-05-2022

The proportional rate for unranked hotels, furnished flats of tourism and holiday residences, vacation villages as well as any unclassifiable accommodation exclusive of group hostels, bed and breakfast and outdoor accommodations is 4,00% of the overnight stay per person<sup>(1)</sup>, capped at a maximum of 2,50€.

Montant à percevoir

=

Nombre de personnes assujetties et non exonérées

x

Nombre de nuits du séjour

x

Tarif de taxe proportionnelle

Amount to be collected

=

Number of taxable and non exempt persons

x

Number of nights of the stay

x

Tourist tax proportional rate

**(1) Coût HT de la nuitée = Prix de l'hébergement HT pour le séjour / Nombre de nuits du séjour / Nombre d'occupants**

**(1) Overnight stay rate per person = accommodation price excl tax for the stay / Number of nights of the stay / Number of occupants**

**CONDITIONS D'EXONÉRATION**

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5€ par nuitée

**TAX EXEMPTION**

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
- People who occupy premises the rent of which is lower than 5€ per overnight stay

CC PONTHEIU-MARQUENTERRE  
33 B RTE DU CROTOY - 80120 RUE  
03 22 23 75 28 | [ponthieumarquenterre@taxesejour.fr](mailto:ponthieumarquenterre@taxesejour.fr) | <https://ponthieumarquenterre.taxesejour.fr>  
Edition : janvier 2024

Le tarif de la taxe de séjour est affiché chez les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires chargés de percevoir la taxe de séjour. Article [L. 2333-33](#)

# Pour vous aider

Grande différence du mode de calcul du tarif de la taxe pour un séjour en fonction :

## d'un hébergement classé

OU

## d'un hébergement non classé

# 2 guides accueil de la facturation pour 2024

GUIDE À DESTINATION DES HÉBERGEMENTS AVEC UN TARIF PROPORTIONNEL

### FACTUREZ FACILEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

À PARTIR DU 01/01/2024

- Hôtels de tourisme sans classement
- Meublés de tourisme sans classement
- Résidences de tourisme sans classement
- Villages de vacances sans classement
- 10<sup>ème</sup> nature

AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE

<https://ponthieumarquenterre.taxesejour.fr>

**1 QUI PAIE LA TAXE DE SÉJOUR ?**

Conformément à l'article L. 2333-29 du CGCT, « la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune ». L'assujetti paie la taxe de séjour à l'hébergeur qui reversera la totalité des taxes collectées à la collectivité en son nom.

**Les exonérations prévues par l'article L. 2333-31 du CGCT sur présentation d'un justificatif sont :**

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5€ par nuitée

**2 QUI COLLECTE LA TAXE DE SÉJOUR ?**

Tous les hébergements sont concernés dès lors que le séjour se fait à titre onéreux et ceci que vous soyez professionnel ou non, même s'il s'agit de votre résidence principale.

**Article L. 2333-33**  
La taxe de séjour est perçue sur les assujettis définis à l'article L. 2333-29 par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires, les autres intermédiaires lorsque ces personnes reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus et les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.  
La taxe est perçue avant le départ des assujettis alors même que, du consentement du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire ou du principal locataire, le paiement du loyer est différé.

**3 QUEL EST LE TARIF À PARTIR DU 01/01/2024 ?**

Le tarif de la taxe de séjour des hébergements sans classement ou en attente de classement sauf les chambres d'hôtes, hébergements de plein air et auberges collectives est proportionnel.

Il est de **4%** du coût HT de la nuitée (avec un maximum de 2,50 €)

**DÉLIBÉRATION DU 24-05-2022**  
 La période de perception est du :  
**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**

**L'AFFICHE DES TARIFS EST DISPONIBLE DANS VOS DOCUMENTS**

L'affichage des tarifs de la taxe de séjour dans votre établissement est obligatoire, conformément à l'article R2333-49 du CGCT.

GUIDE À DESTINATION DES HÉBERGEMENTS AVEC UN TARIF FIXE

### FACTUREZ FACILEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

À PARTIR DU 01/01/2024

- Palaces
- Hôtels de tourisme classés
- Meublés de tourisme classés
- Résidences de tourisme classées
- Villages de vacances classés
- Auberges collectives
- Chambres d'hôtes
- Emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques
- Terrains de camping et de caravannage
- Ports de plaisance

AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE

<https://ponthieumarquenterre.taxesejour.fr>

**1 QUI PAIE LA TAXE DE SÉJOUR ?**

Conformément à l'article L. 2333-29 du CGCT, « la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune ». L'assujetti paie la taxe de séjour à l'hébergeur qui reversera la totalité des taxes collectées à la collectivité en son nom.

**Les exonérations prévues par l'article L. 2333-31 du CGCT sur présentation d'un justificatif sont :**

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5€ par nuitée

**2 QUI COLLECTE LA TAXE DE SÉJOUR ?**

Tous les hébergements sont concernés dès lors que le séjour se fait à titre onéreux et ceci que vous soyez professionnel ou non, même s'il s'agit de votre résidence principale.

**Article L. 2333-33**  
La taxe de séjour est perçue sur les assujettis définis à l'article L. 2333-29 par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires, les autres intermédiaires lorsque ces personnes reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus et les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.  
La taxe est perçue avant le départ des assujettis alors même que, du consentement du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire ou du principal locataire, le paiement du loyer est différé.

**3 COMMENT CALCULER LE MONTANT DE LA TAXE DE SÉJOUR ?**

Pour calculer le montant de la taxe de séjour au réel pour un séjour, il faut multiplier le tarif applicable à la nature et la catégorie de l'hébergement par le nombre de nuits du séjour, puis par le nombre de personnes assujetties non exonérées.

**EXEMPLE : Une famille composée de 2 adultes et de 3 enfants de 19, 16 et 8 ans ayant séjourné 6 nuits dans un hôtel 2 étoiles devra payer :**

Nombre de personnes assujetties non exonérées : .....	3
Nombre de nuits : .....	x 6
Tarif de la taxe par nuitée : .....	x 0,70 €
<b>Taxe de séjour à facturer :</b> .....	<b>12,60 €</b>

Pour calculer le montant de taxes de séjour à percevoir, un outil est à votre disposition dans la rubrique « Tarifs & mode de calcul » sur : <https://ponthieumarquenterre.taxesejour.fr>

# D'autres informations sont disponibles



## Parcours usager: loueur en meublé non professionnel

1. Création d'activité
2. Modification ou cessation de l'activité



# Calendrier

- **Portail d'information** ouvert
- **Invitations avec vos identifiants** expédiées par e-mail et par courrier papier le 15 février 2024
- **Vous pouvez déclarer les nuitées de janvier, février et mars 2024 avant le 15 avril et avant le 15 de chaque mois par la suite**
- **Reversement à la fin de la période de perception :**
  - 31 juillet pour les taxes collectées du 1er janvier au 30 juin
  - 31 janvier pour les taxes collectées du 1er juillet au 31 décembre



# Service taxe de séjour

[ponthieumarquenterre.taxesejour.fr](http://ponthieumarquenterre.taxesejour.fr)

Par courriel : [ponthieumarquenterre@taxesejour.fr](mailto:ponthieumarquenterre@taxesejour.fr)

Par téléphone : 03 22 23 75 28

